République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-141-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026

N° 141/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 15 septembre 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 06 octobre 2026

Objet de la délibération :

PACTE TERRITORIAL FRANCE RÉNOV'-Attribution du marché de suivi et d'animation du volet 3 « Accompagnement »

Nombre de membres	
- En exercice :	94
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	6
- Votants	77
- Ne participe pas au vote	

Résultat du vote	
- Pour :	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-neuf septembre,
Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle polyvalente de Vuillafans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s	***Mesdames et Messieurs les membres en exercice.***
Procuration	Joël BOLE à Vincent MARGUET, Sébastien GARET à Véronique KELLER, Jean-Pierre CUNCHON à Rémy PAUL, Valentin CUINET à Jacques THOUVEREZ, Maxime GROSHENRY à Philippe MARECHAL, Véronique MARLE à Marie-Christine LEGAIN, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Pierre CLAUSSE à Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Martine LANDRY à Sarah FAIVRE
Suppléé(e)s	Laurent BROCARD par Anne PETIT, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Laurence BREUILLOT par Julien GUYONNEAU
Excusé(e)	Romain JAILLET, Dominique PONCET, Christian MESNIER, Laetitia ROGNON, Jean-Marie DALOZ, Frédéric GROSJEAN, Christophe CARISEY, Alexandra POEPPEL, Thomas RELTIENNE, Philippe BOUQUET, Bernadette FAILLENET
Absent(e)s	Alexandre COULET, Michel DEBRAY, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Jean-Claude PORTERET, Pierre-André VOUILLOT

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la procédure de marché pour le recrutement d'un prestataire chargé du suivi et l'animation du volet 3 « Accompagnement » du Pacte Territorial France Rénov' du Doubs, terminée le 7 septembre 2026 ;

Vu l'analyse des candidatures qui s'est clôturée le 10 septembre 2026 ;

Considérant la proposition de la CAO qui s'est réunie le 14 septembre 2026 de retenir l'offre d'Urbam Conseil en co-traitance avec l'association Julienne Javel pour un montant de **326 407,25 € HT**, soit **391 688,70 € TTC**.

Pour synthétiser :

- Part fixe : 45 337,50 € HT selon la DPGF ;
- Part variable 281 069,75 € HT selon le BPU.

Le coût d'ingénierie du prestataire sera soutenu par l'Anah dans le cadre du volet 3 « Accompagnement » du PTFR' du Doubs ; dont les détails sont inscrits dans la convention qui fait l'objet d'une autre délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
025-200068070-20260929-141-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 07/10/2026

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise mieux - disante, Urbam Conseil pour un montant de 326 407,25 € HT jusqu'au 31 décembre 2029 ;
- D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions mobilisables.

Fait et délibéré en séance, le 29.09.2026
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

